

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Manège Enchanté (2020) inc.	Numéro de permis 2020009	Date d'inspection Le 22 septembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie Manège Enchanté 2020 inc.		Numéro de téléphone (506) 548-9324	
Adresse 1190 rue Principale Beresford NB E8K 2J1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
 -Le ratio est conforme lors de la visite.
 -Vérification du parc extérieur, la majorité des structures de jeux sont installées selon le manuel du fabricant sauf une glissade dans le parc des grands préscolaires qui doit être déplacé et une structure dans le parc des 2ans doit être retirée vu le manque d'espace pour respecter la zone de 2m sans obstacles ou clôture tout autour de la structure. L'exploitante va aviser la mentore une fois les modifications terminées. La surface de protection dans l'aire de jeu extérieur est conforme à la demande du manuel du fabricant, le matériel offert aux enfants est varié et sécuritaire.
 -L'orientation des enfants est faite de façon respectueuse et positive.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 septembre 2021

Date

original signé par
Rachelle Aubé Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 septembre 2021

Date